

## Burundi : un Centre national d'appareillage et de rééducation des handicapés

@rib News, 02/12/2016 â€“ Source Xinhua Le Burundi a mis en place un Centre National d'Appareillage et de Rééducation des personnes handicapées, ainsi qu'un Centre National de Réinsertion Socio-professionnelle pour la formation des enfants vivant avec handicap, a affirmé vendredi le ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Martin Nduwimana. A la veille de la célébration samedi de la Journée Internationale des Personnes Handicapées, le ministre a lancé un appel aux organisations nationales et internationales en faveur de ces personnes, pour qu'elles multiplient les actions en faveur de ces personnes en vue de bannir certains "comportements dégradant comme la mendicité qui s'observe dans les centres urbains et surtout dans la ville de Bujumbura".

L'appel a été lancé après qu'il a annoncé les actions que le gouvernement a déjà menées en faveur des personnes vivant avec handicap à travers le ministère qu'il dirige. "Le gouvernement a mis en place un Centre National d'Appareillage et de Rééducation des personnes handicapées (CNAR) à Gitega, ainsi qu'un Centre National de Réinsertion Socioprofessionnel (CNRSP) de Bujumbura à Jabe avec une antenne dans la province de Ngozi (nord) pour la formation des enfants vivant avec handicap", a indiqué le ministre sur les ondes de la radiotélévision nationale du Burundi. Il a ajouté à ces actions caractéristique institutionnel la mise sur pied d'un Comité National de Pilotage de la Décennie Africaine de la Personne Handicapée dont la mission est de veiller à ce que la dimension handicap soit prise en considération dans tous les domaines de la vie nationale et la ratification de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées. En outre, a-t-il ajouté, "la priorité pour le gouvernement est l'élaboration des textes nationaux d'application en commençant par l'adoption d'une loi portant cadre organique des droits des personnes handicapées". Quant aux autres soutiens d'ordre matériel à cette catégorie de personnes, le ministre a cité l'octroi du matériel de mobilité aux personnes handicapées vivant dans les centres ci-haut cités, notamment les prothèses, les orthèses, les béquilles, les tricycles, les chaises roulantes et les chaussures à câbles du matériel didactique pour l'apprentissage des métiers divers. Il y a aussi lieu de citer les actions menées en faveur des enfants sourds-muets et des aveugles en ce qui concerne l'enseignement à l'école où une section a été créée dans deux écoles publiques à Gitega (au centre du pays) et à Bubanza (à l'ouest). Alors que le thème international de cette année est "Atteindre les 17 objectifs pour l'avenir que nous voulons", celui retenu par le Burundi est "Atteindre les Objectifs du Développement Durable et incluant les personnes handicapées : une priorité pour notre pays".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});